

**ACCUEIL PERISCOLAIRE
ET PAUSE MERIDIENNE**

**REGLEMENT INTERIEUR
ET DE FONCTIONNEMENT**

2023-2024



PAUSE MERIDIENNE

Fonctionnement :

Les élèves de l'école du Grand Noyer et de l'école Saint Jean déjeunent au restaurant scolaire communal.

Version self-service pour les élèves de grande section et de l'élémentaire, alors que les élèves de petite et moyenne section sont servis à table.

Horaires :

Pour l'école St Jean de 12h05 à 13h35

Pour l'école du Grand Noyer de 12h00 à 13h45

Déroulement :

Les élèves de maternels sont accompagnés sur le temps du repas par des animateurs qui sont présents pour les aider durant le service et s'assurer qu'ils déjeunent bien. Ils sont aussi présents pour favoriser la découverte et l'autonomie de chacun.

A la fin de la pause méridienne, les élèves sont raccompagnés dans leurs écoles respectives. Les plus petits se reposent et les plus grands ont un temps de récréation et/ou d'animation avant de retourner en classe.

Les élèves élémentaires vont déjeuner au restaurant scolaire selon l'ordre de passage au self. Ils sont en autonomie, mais un animateur vérifie qu'ils prennent un repas équilibré. Ils débarrassent ensuite leur plateau et peuvent dès qu'ils ont fini retourner sur la cour accompagnés par des animateurs.

Des activités leur sont proposées : jeux sportifs, jeux libres (billes, cartes...), dessins, création-bricolage...

ACCUEIL PERISCOLAIRE (APS)

Fonctionnement :

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30. Ce service est ouvert aux élèves des deux écoles de la commune : Le Grand Noyer et Saint Jean. Il est déclaré au Service Départementale à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports.

C'est un mode de garde pour les familles mais également un lieu où l'enfant peut, le matin, prendre le temps de se réveiller doucement avant l'école, jouer, prendre, s'il le souhaite, son petit-déjeuner (fourni par la famille) et le soir prendre son goûter (fourni par l'accueil périscolaire), faire ses leçons (en autonomie), participer à des activités ou ne rien faire tout simplement.



Horaires et lieux :

	MATERNELS	ELEMENTAIRES
7h15 à 8h30	Salle Jarzybulle	Salle Gare aux jouets
16h15 à 18h30		

Les activités :

Des activités sont proposées par les animateurs selon le choix et les envies des enfants : sportives, manuelles, des temps familles...Le lundi soir, possibilité pour les enfants de venir à la bibliothèque (sur inscription).

Séance type à l'accueil périscolaire :

Le matin : Possibilité d'apporter son petit-déjeuner et de le prendre sur place.

A partir de 7h15 : tous les enfants sont accueillis dans leur salle

Jusqu'à 8h10 : jeux libres ou activités par les animateurs.

8h10-8h20 : les enfants de l'école St Jean et du Grand Noyer sont accompagnés dans leur école par les animateurs.

Transmission avec les enseignants.



Le soir :

16h15 : les animateurs vont chercher les enfants dans les classes

16h25 : Les enfants prennent leur goûter **fourni par l'accueil périscolaire**

16h45-18h15 (selon le rythme de chacun) : jeux libres entre copains et activités proposés aux enfants par les animateurs

18h15-18h30 : rangement des salles et regroupement dans la salle Jarzybulle

Les familles peuvent venir chercher leurs enfants dès 16h20 jusqu'à 18h30.



Le pointage :

- le matin dès l'arrivée des enfants
- le soir au départ de l'enfant

Encadrement pour l'APS et la pause méridienne

Une responsable et des animateurs, placés sous la responsabilité de la commune, encadrent les enfants pendant l'accueil périscolaire. Les animateurs sont majoritairement diplômés (CAP PETITE ENFANCE, CQP ou BAFA).

Des intervenants extérieurs, dans le cadre d'un projet peuvent aussi participer :

- associations
- animateurs qualifiés
- bénévoles de la bibliothèque
- parents souhaitant partager une compétence...

Conformément à la réglementation en vigueur de la SDJES le taux d'encadrement est de :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus

*CAP Petite Enfance: Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance; *BAFA: Brevet d'aptitude professionnelle aux fonctions d'animateur; *CQP: Certificat de qualification professionnelle, *Bpjeps LTP: Brevet professionnel jeunesse éducation populaire loisirs tous publics.

Téléphone accueil périscolaire (à conserver avec vous) : 06.29.50.04.55

Mail : servicesperiscolaires@jarzevillages.fr

